



N° 045/MESRS/SP-c

Cotonou, le **16** FEV. 2017

## COMMUNIQUE RADIO-TELE

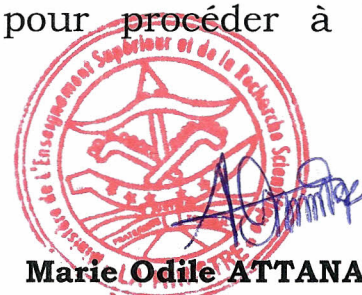
*(Avis aux étudiants bénéficiaires d'allocations  
Universitaires au titre de l'année académique 2016-2017)*

Dans sa quête permanente d'améliorer les conditions d'études des étudiants, le Gouvernement a décidé de mensualiser le paiement des allocations universitaires. Ce paiement se fera dorénavant par la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité Publique dans les comptes bancaires des étudiants bénéficiaires.

A cet effet, tous les étudiants bénéficiaires au titre de l'année académique **2016-2017** des allocations universitaires et n'ayant pas encore de comptes bancaires, sont invités à procéder à l'ouverture d'un compte dans une banque de leur choix et à en fournir au même titre que ceux possédant déjà un compte **le Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** à la Direction des Bourses et Secours Universitaires (DBSU) ou auprès des points focaux de la DBSU dans les Universités Nationales du Bénin (UAC- campus d'Abomey-Calavi, UNA- campus de Porto-Novo, UNSTIM- campus d'Abomey et UP- campus de Parakou).

Le dépôt desdits Relevés d'Identité Bancaires sont attendus aux lieux indiqués ci-dessus **au plus tard le vendredi 24 février 2017 à 12h 00.**

En ce qui concerne les arriérés au titre de l'année académique 2015-2016 les dispositions sont prises pour procéder à leur apurement.



**Marie Odile ATTANASSO**

Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique